étaient à des fins défensives, il s'agissait du choix le plus prudent pour le Canada, et ces activités étaient conformes aux obligations internationales du gouvernement fédéral.⁴

Un des effets du Rapport Barton a été la création du Comité d'examen de la défense sur les armes biologiques et chimiques, qui est composé de membres de la communauté scientifique. Dans son premier rapport, publié le 15 août 1991, le Comité concluait que les programmes biologiques et chimiques d'autodéfense du Canada ne représentaient aucun danger pour la population ou pour l'environnement.

Dans un discours d'ouverture prononcé aux Nations Unies devant la Première Commission, M^{me} Peggy Mason, ambassadrice au désarmement, s'est dite enchantée que les États-Unis et l'Union soviétique aient conclu un accord en juin 1990, mais elle a souligné qu'il restait beaucoup à faire avant de parvenir à une entente détaillée sur l'interdiction des armes nucléaires.⁵

Une résolution en trois parties sur les armes chimiques et biologiques a été adoptée par consensus à l'Assemblée générale de l'ONU. La résolution 45/57A prie instamment la CD et tous les États de redoubler d'efforts pour mener à bien les négociations en vue d'une convention. La résolution 45/57B porte sur les préparatifs de la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques et engage tous les États qui n'ont pas encore ratifié la Convention ou qui n'y ont pas encore adhéré à le faire. La résolution 45/57C demande à tous les États de se conformer strictement aux dispositions du Protocole de Genève et approuve le rôle du Secrétaire général dans les enquêtes sur tous les cas d'emploi d'armes chimiques qui lui sont signalés.⁶

Au cours des dernières années, le Canada a produit plusieurs documents de travail, organisé des réunions et essayé diverses formules pour approfondir des questions relatives à la vérification du respect de la convention sur les armes chimiques. En août, il a présenté à la CD un rapport sur une inspection effectuée à titre expérimental dans l'usine de la société Merck Frosst Canada Ltée, de Pointe-Claire (Québec), pour jauger les mesures visant les industries chimiques et pour évaluer leurs incidences. En août aussi, la délégation canadienne a présenté une étude sur la taille du bureau

⁴William H. Barton, Étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes, ministère de la Défense nationale, Ottawa, 31 décembre 1988.

⁵L'ambassadrice Peggy Mason, «Allocution canadienne à la Première Commission», Le Bulletin du désarmement, n° 15, hiver 1990/91, p. 16 à 18.

⁶Nations Unies, Armes chimiques et bactériologiques (biologiques), Résolution 45/57, le 4 décembre 1990.

⁷Ministère des Affaires extérieures, «Préparer la voie à l'interdiction des armes chimiques», Le Bulletin du désarmement, n° 14, automne 1990, p. 23-24.